



## FORMATION AFRICAINE SUR LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES « AFRICA GI TRAINING- 4<sup>ème</sup> EDITION »

### COMMUNIQUE DE LANCEMENT

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), lance la quatrième édition de la Formation africaine sur les indications géographiques, dénommée « **Africa GI training** », prévue pour se tenir, **du 15 au 28 juillet 2026** à Abidjan (Côte d'Ivoire).

#### **Objectif de la formation :**

L'objectif de la formation est de doter les principaux acteurs des chaînes de valeur des produits des terroirs de l'espace OAPI, de compétences nécessaires pour identifier, protéger, structurer et commercialiser ces produits des terroirs.

#### **Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques poursuivis par cette formation sont de :

- Comprendre le système et l'importance des indications géographiques (IG) ;
- Maîtriser les procédures de la démarche IG ;
- Comprendre l'organisation et le fonctionnement d'une Organisation professionnelle de gestion d'une IG ;
- Maîtriser les mécanismes de contrôles internes et externes pour assurer la traçabilité d'un produit IG ;
- Connaître les modèles économiques et stratégies marketing adaptés pour la valorisation et la commercialisation des produits IG.

#### **Résultats attendus :**

A l'issue de la formation, les participants auront :

- Acquis une bonne compréhension du concept d'indication géographique (IG) et des termes connexes ;
- Acquis une compréhension théorique et pratique de la mise en œuvre d'une démarche IG ;
- Compris le fonctionnement d'une Organisation professionnelle de gestion de l'IG ;
- Une vision claire des étapes de vie d'une IG avant et après enregistrement ;
- Cerné l'utilité de tels mécanismes pour le développement de leur produit et de leur localité.

#### **Contenu de la formation :**

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Concept, intérêts et protection des IG ;
- Identification et modèle économique d'une indication géographique ;
- Qualification d'une indication géographique : définition des règles d'usage des produits IG ;
- Promotion et commercialisation des produits IG ;
- Durabilité et perspective de développement des produits IG ;
- Visite de terrain.

### **Public cible :**

Acteurs des chaînes de valeur des produits des terroirs engagés ou éligibles à la démarche d'indications géographiques (producteurs, animateurs de groupement des producteurs, professionnels, vulgarisateurs, juristes et économistes directement engagés dans l'accompagnement technique et organisationnel des groupements de producteurs, l'enregistrement et le contrôle de productions spécifiques régionales sous forme d'indications géographiques), personnel de l'OAPI et des Structures Nationales de Liaison, étudiants et toute personne intéressée.

Chaque participant devra apporter à la formation la présentation d'un exemple de produit protégé en Indication géographique ou produit potentiellement éligible à la démarche d'Indication Géographique de son pays ou de sa région. Des présentations orales suivies d'échanges en groupe auront lieu.

### **Conditions d'admissibilité et offre de bourses :**

La formation est ouverte :

- Aux candidats titulaires au moins d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent délivré par un établissement d'enseignement officiellement reconnu ;
- Aux candidats capables de suivre les cours en français.

Dans le but de contribuer davantage au développement des ressources humaines en matière d'indications géographiques de ses Etats membres, des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Abidjan seront offertes.

Peuvent bénéficier des bourses : les acteurs des chaînes de valeur des produits des terroirs engagés ou éligibles à la démarche d'indications géographiques des Etats membres de l'OAPI, toute personne qui aspire à l'encadrement des producteurs et les groupements qui œuvrent pour la promotion des produits locaux en matière d'indications géographiques.

Des places seront également disponibles pour les candidats qui indiqueront, dans leur dossier d'inscription, leur capacité à payer leur scolarité d'un montant de trois cent mille (300.000) FCFA, le déplacement ainsi que les frais de séjour à Abidjan.

### **Soumission de candidatures :**

Le dossier de candidature doit être composé comme suit :

- Un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur les sites Internet de l'OAPI;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les copies certifiées des diplômes ;
- Un certificat d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones ;
- Une lettre de motivation ;
- La production d'une lettre d'engagement auprès d'un groupement de producteurs serait un atout pour le candidat.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'OAPI au plus tard, le 22 juin 2026, à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI via l'adresse: [apide@oapi.int](mailto:apide@oapi.int)

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique. Ils sont tenus à une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre attache avec à l'adresse suivante :

**Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE)**

BP : 887 Yaoundé (Cameroun)

Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00

Fax : (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21

E-mail : /apide@oapi.int

**Certification**

Au terme de la formation, les apprenants recevront un certificat de participation.